



## Audience Direction du Numérique de l'Éducation – SNPTES-UNSA 18 mars 2022

### Compte rendu

Le SNPTES a été reçu durant près de deux heures trente par Monsieur Audran Le Baron, Directeur du numérique pour l'éducation (DNE), qui était entouré de M. François Wolf Adjoint au directeur de la DNE, M. Laurent Le Prieur Sous-directeur du socle numérique, Mme Olivia Lemarchand Cheffe de Mission de la programmation et des affaires générales, et Mme Juliette Da Costa Cheffe de cabinet.

Notre délégation SNPTES était composée de Lucie Marzaq, secrétaire nationale chargée de l'éducation nationale, Corinne Huyghe, déléguée locale de Lille, Catherine Bibes, déléguée locale de Toulouse, Michael Carpentier, délégué local d'Orléans-Tours, Christophe Onillon, délégué local de Grenoble et Fabrice Orel, trésorier national du SNPTES.

Après la présentation du SNPTES, syndicat majoritaire des personnels ITRF, nous sommes intervenus en premier lieu sur la question de la convergence interministérielle des régimes indemnitaires de tous les personnels. Nous avons fait part aux représentants de la DNE de notre indignation de voir que les ingénieurs et personnels techniques sont une nouvelle fois les grands absents des revalorisations indemnitaires mises en œuvre par le ministère.

Dans le cadre des services académiques, le SNPTES a précisé les différents niveaux de points de tension : la nécessaire convergence indemnitaire au niveau régional, liée à la création des services interacadémiques et régionaux ; et, au niveau national, la convergence interministérielle dont les personnels ITRF doivent pouvoir bénéficier au même titre que les personnels de la filière administrative. Nous avons rappelé que ces difficultés sont accentuées par la réforme territoriale, du fait des compétences des recteurs de région sur le Budget opérationnel de programme 214 (BOP), dont relèvent les personnels exerçant en services académiques, et de celles des recteurs d'académie sur le BOP 141, pour les personnels ITRF des laboratoires exerçant dans les collèges et lycées pour l'Éducation nationale.

Le SNPTES a ensuite évoqué le problème de l'attractivité de nos métiers à l'Éducation nationale. De l'aveu même du Directeur du Numérique de l'Éducation, il y a une tension extrême partout dans les métiers de l'informatique, et nous avons un enjeu fort d'attractivité. La « marque employeur » de l'Éducation nationale est à travailler pour mieux attirer les personnels fortement qualifiés dans nos métiers informatiques. Audran Le Baron évoque les nouvelles grilles de rémunération mises au point par la DINUM (Direction Interministérielle du numérique) pour permettre le recrutement de contractuels, tout en précisant qu'il préfère avoir recours à des fonctionnaires lorsqu'il y en a la possibilité. Le SNPTES insiste sur la création de postes de fonctionnaires, ce qui doit être le prérequis pour des emplois pérennes, à la différence d'emplois contractuels qui doivent être utilisés dans un cadre ponctuel uniquement (voir notre communiqué sur la [généralisation de la contractualisation des métiers de l'informatique](#)). Nous rebondissons sur les risques de perte de la culture « maison » et de toute la mémoire et l'expertise des interconnexions complexes entre nos différents systèmes d'information, qui ne peuvent s'acquérir qu'avec du temps et des personnels pérennes. Le SNPTES évoque aussi la perte de repères, la lassitude

des collègues des DSI, la surcharge de travail conséquente, et le manque de reconnaissance, mis en exergue par les derniers épisodes indemnitaires post Grenelle, qui se traduisent par des velléités de plus en plus fréquentes de départ, même chez des personnes très attachées jusque-là au service public, et les risques croissants de RPS après les deux années éprouvantes que nous venons tous de vivre.

Audran Le Baron nous affirme avoir pris très au sérieux les remontées de terrain sur les difficultés de recrutement (notamment sur Orléans-Tours, Nice, Toulouse, etc.), qu'il en a fait part à la Direction générale des ressources humaines et au ministre de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports. Il indique que le recours à des prestataires externes, qui s'avère nécessaire dans certains cas (action ponctuelle ou pic d'activité), notamment pour les missions nationales, ne doit pas pour autant dépasser un niveau raisonnable afin de garder la maîtrise de nos produits nationaux : des discussions sur les moyens de rétablir des taux d'externalisation raisonnables ont été entamées.

Le SNPTES l'a ensuite interpellé sur les remontées de terrain très négatives quant à la mise en place des grands projets applicatifs nationaux : SIRHEN, Système d'information des ressources humaines, qui ne gère plus qu'une toute petite population d'agents, mais qui est chronophage et toujours très coûteux, COLIBRI et la culture infantilissante des bons points pour les collègues, Op@le, qui doit remplacer GFC, l'actuelle application de gestion financière et comptable des EPLE (collèges et lycées), Oper@, remplaçant de GOSPEL pour les établissements mutualisateurs de paye des contractuels en EPLE.

Si Audran Le Baron indique ne pas revenir sur les choix qui ont été faits dans un contexte passé, il nous précise avoir engagé un plan de remédiation avec les prestataires et la Direction des affaires financières (DAF) pour Op@le dans un premier temps.

Le SNPTES l'alerte sur le problème des infrastructures locales dans les EPLE, et sur la tentation forte de certaines collectivités territoriales de se débarrasser un peu trop vite des serveurs dédiés qui hébergeaient GFC et les partages de fichiers des services administratifs, dont les EPLE ne pourront pas se passer tant qu'Op@le ne sera pas totalement opérationnel. Il note que cela doit faire l'objet d'une contractualisation et d'un cahier des charges, et qu'un accompagnement au changement sur le thème de la dématérialisation doit être mené.

Sur la mise en place des services interacadémiques et régionaux des systèmes d'information créés en janvier 2022 dans le cadre de la réforme territoriale, le SNPTES alerte sur les déséquilibres des recrutements de personnels dans les plus petites académies en citant notamment les cas de Nice en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou d'Amiens dans les Hauts de France, ce qui ajoute une couche d'inquiétude supplémentaire.

Le DNE considère que l'échelle régionale est la bonne manière d'envisager la future architecture des SI de l'Éducation nationale, qui est en retard sur ce point, mais qu'il faut repenser nos organisations, ce qui permettra de résoudre également un certain nombre de problèmes humains. Nous «traînons» quelques serpents de mer comme STSWEB. Nous avons des projets nationaux, comme l'exemple Rennais avec CYCLADES, instanciés et gérés de bout en bout à un seul endroit (Développement, qualification, diffusion). Faut-il y ajouter l'assistance ? Le SNPTES pointe le risque d'hyperspécialisation et de perte de l'approche et de la connaissance « multi projets » dans ce modèle. Faut-il spécialiser les équipes ou garder les compétences en mode déconcentré ? Ces questions sont à envisager au cas par cas et les solutions prendront du temps. Pour le SNPTES, dans les services régionaux multi académiques, la charge en matière de développement, de qualification, de diffusion (et d'assistance ?), et les postes doivent être répartis dans toutes les équipes concernées, indépendamment de la taille de l'académie, d'où notre demande d'accompagnement des personnels qui seront confrontés à une mobilité fonctionnelle. Les personnels d'assistance, ADSI et RAIP (réseaux d'assistance informatique de proximité en EPLE), sont tout particulièrement impactés par la transformation de leur métier et la perte d'une grande partie de leurs compétences techniques. Un plan de requalification des métiers de l'assistance est indispensable.

Nos infrastructures doivent être adaptées aux nouvelles demandes numériques.

Laurent Le Prieur intervient sur les travaux engagés en matière d'infrastructures déjà achevées à Grenoble pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et à Nancy pour le Grand Est, avec deux relocalisations dans deux datacentres interministériels qui permettent d'assurer la sécurité et la continuité des services numériques. Le projet PHAC (plateforme d'hébergements académiques) qui s'appuie sur les compétences des équipes académiques et nationales, vise à construire une offre de service destinée aux académies adossée sur un bi-site et donc de les doter d'un plan de secours informatique. Le projet présente aussi l'intérêt de mutualiser les investissements pour atteindre ce niveau de service au bénéfice des utilisateurs et des équipes académiques en charge de cette activité. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de l'Etat porté par la DINUM pour consolider ses hébergements et mettre à hauteur les services associés. Le projet PHAC est en continuité du projet L-ACA que la DNE et les DSI académiques ont conduit depuis 2019 et qui s'achève en 2022. Le projet L-ACA a permis de rénover, en intégrant une évolution technologique, les infrastructures informatiques dans les rectorats, de former les équipes concernées et de préparer à la relocalisation les plateformes dans le cadre du projet PHAC. Le projet PHAC se poursuit pour d'autres régions académiques (trois académies se sont inscrites dans cette démarche, deux autres se sont signalées). La DNE indique vouloir engager un total de six académies dans cette trajectoire en 2022.

Pour finir, le Directeur du Numérique de l'Éducation fait un point sur la stratégie pour le numérique de l'éducation, dans un écosystème du numérique complexe et foisonnant, avec des acteurs variés (collectivités territoriales, entreprises de l'EdTech ...). L'État doit intervenir pour fixer le cadre et fournir les briques « socle » à tous les acteurs, avec des exigences d'interopérabilité juridiquement opposables. Pour les très nombreux usagers (enseignants, personnels, familles...), c'est le choix de l'orientation « plateforme » qui est fait, avec par exemple une authentification unifiée pour tous les services via EduConnect.

Sur les solutions techniques en cours ou achevées :

- Ré internalisation de la Plateforme d'Hébergement ministériel (PHM) sur un datacentre du ministère des douanes (demande forte du SNPTES, maintenant exaucée pour réinternaliser nos données dans le giron de la fonction publique d'état, plutôt que dans celui d'IBM),
- Programme ETNA (Environnement de travail numérique de l'agent) : outils collaboratifs et travail en mobilité, messagerie instantanée, etc. La DNE anime les DSI académiques pour réfléchir et construire à la maille nationale des services à l'échelle des 1,2 millions d'agents,
- En contribution du programme ETNA, l'initiative APPS-éducation, plateforme de services numériques partagés à l'échelle nationale, sous la maîtrise des agents de l'Éducation nationale,
- Plateforme d'environnements à la demande – projet CLOE (Cloud Education), destinée aux équipes de développement, de qualification, d'intégration et couplé à la forge nationale qui propose des outils pour la construction des systèmes d'information,
- Nouveaux outils ministériels sécurisés de visioconférence et cours à distance : visio-agents.education.gouv.fr (Big Blue Button), pour connexion via un PC ou salle équipée. Cette solution portée par l'Education nationale est observée dans l'enseignement supérieur qui s'est rapprochée de la DNE. À terme, toute collectivité pourra intégrer le service national offert par le Ministère de manière homogène sur tout le territoire.

Le SNPTES en profite pour rebondir sur une proposition qu'il a déjà soumise de longue date : pourquoi ne pas envisager des passerelles entre nos deux ministères (MENJS et MESRI) et profiter des ressources existantes dans l'enseignement supérieur et la recherche pour faire bénéficier aux personnels de

l'Éducation nationale des formations quasi gratuites, et vice versa, plutôt que de payer très cher des cabinets extérieurs dont les formations ne sont pas toujours adaptées ?

Audran le Baron, Directeur du Numérique de l'Éducation, montre son intérêt pour cette proposition.

Pour conclure, le SNPTES a pu exprimer de nombreuses propositions à la Direction du numérique de l'Éducation, qui s'est montré très à l'écoute des remontées de terrain portées par notre délégation. Ce moment d'échanges a été très constructif. Il est néanmoins important d'amplifier nos actions locales et nationales pour obtenir la prise en compte de notre revendication pour une convergence indemnitaire interministérielle de l'ensemble des personnels que le SNPTES représente.